

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Abéba, Éthiopie, B.P: 3243 Tél.: (251-11) 5513 822 Télécopie: (251-11) 5519 321
Courriel: situationroom@africa-union.org

CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ
331^{ème} RÉUNION

ADDIS ABÉBA
29 AOÛT 2012

PSC/PR/COMM (CCCXXXI)

COMMUNIQUÉ

COMMUNIQUÉ

Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine (UA), en sa 331^{ème} réunion tenue le 29 août 2012, à Addis Abéba, a adopté la décision qui suit sur la situation en Somalie:

Le Conseil,

1. **Prend note** des communications faites par le Représentant spécial du Président de la Commission pour la Somalie, l'Ambassadeur Boubacar G. Diarra, ainsi que par les Représentants de la Somalie, du Bureau des Nations unies auprès de l'UA, du Bureau d'appui des Nations unies pour l'AMISOM, de l'Union européenne et du Royaume Uni, sur la fin du processus de transition en Somalie;
2. **Se félicite** des derniers développements politiques encourageants en Somalie, en particulier, l'approche à base communautaire vers une démocratie participative et les efforts coordonnés des Aînés traditionnels, du Comité de sélection technique et des observateurs internationaux, qui ont conduit à des réalisations historiques que le pays n'a pas connu depuis les 21 dernières années de nombreux efforts dans l'instauration de la paix;
3. **Exprime sa satisfaction** pour la création de l'Assemblée nationale constituante (ANC), l'adoption d'une nouvelle Constitution, le 1^{er} août 2012, et l'installation d'un nouveau Parlement fédéral, le 20 août 2012, ouvrant ainsi la voie à l'élection des principaux membres du Bureau, à savoir, le Président du Parlement, ses Vice-présidents et le Président de la République de la Somalie, afin de mettre un terme à la transition;
4. **Se félicite en outre** de l'élection, le mardi 28 août 2012, du Président du Parlement, Professeur Mohammed Sheikh Osman (Jawari) et de ses deux Vice-présidents. A cet égard, le Conseil **lance un appel** à toutes les parties prenantes somaliennes à assurer la désignation rapide des candidats restants aux élections législatives;
5. **Exhorte** le Parlement fédéral, conformément à ses règles et ses procédures, pour élire le Président de la République, tel que prévu, dans les dix jours qui couronneront la fin de la transition et l'avènement d'une nouvelle ère de paix, de stabilité et de reconstruction en Somalie. **Exhorte en outre** tous les candidats à l'élection d'accepter les résultats;
6. **Rappelle** les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations unies, ainsi que les communiqués conjoints de l'UA, de l'IGAD et des Nations unies du 1^{er} mai et du 9 août 2012, lançant des avertissement très forts et définitifs à tous ceux qui veulent mettre en péril le processus de paix. Le Conseil **exprime** sa disposition à travailler en étroite collaboration avec toutes les parties prenantes pour former un front de tolérance zéro contre les auteurs de trouble et **souligne** que ces derniers seront pleinement responsables de leurs actes. Le Conseil **exhorte** les Etats membres et la communauté internationale toute entière à prendre les

mesures nécessaires, y compris des sanctions contre les auteurs de trouble, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de la Somalie. A cet égard, le Conseil **souligne** la nécessité pour les dirigeants somaliens de maintenir les acquis réalisés à ce jour avec d'énormes sacrifices;

7. **Se félicite** de la mise en œuvre réussie de la résolution 2036 (2012) du Conseil de sécurité des Nations unies renforçant l'effectif de l'AMISOM de 12.000 à 17.731 soldats, ainsi que de l'amélioration continue de la situation sécuritaire générale au Sud et au Centre de la Somalie, grâce aux opérations multiformes menées par les Forces de sécurité somaliennes (SNF) et leurs alliés, avec l'appui de l'AMISOM et des forces éthiopiennes de défense nationale (ENDF). Le Conseil **observe** que bien que les efforts déployés à ce jour aient considérablement affaibli Al Shabaab, le groupe extrémiste demeure encore une menace sécuritaire et déstabilisante au nouveau système politique en évolution en Somalie. À cet égard, le Conseil **appelle** à la mise en place urgente d'une administration locale inclusive pour assurer la prestation de services et neutraliser les rebelles d'Al Shabaab dans toutes les zones pacifiées par les efforts conjoints des SNF, de leurs alliés et de l'AMISOM;

8. **Exprime sa stupéfaction et sa profonde tristesse** pour la perte de sept officiers ougandais, dans des accidents séparés au Kenya, impliquant trois hélicoptères devant être déployés au sein de l'AMISOM, le 12 août 2012. Le Conseil **présente** ses condoléances au Gouvernement et au peuple ougandais, et en particulier, aux familles endeuillées pour leur perte prématurée;

9. **Rend hommage** à tous les pays contributeurs de troupes pour leurs sacrifices désintéressés et leurs contributions soutenues à l'AMISOM. A cet égard, le Conseil **réitère** l'engagement de l'UA et sa ferme détermination à redoubler d'efforts pour mobiliser les ressources nécessaires, y compris à partir de sources non traditionnelles, afin de permettre à l'AMISOM de s'acquitter de son mandat;

10. **Exprime sa préoccupation** face à la situation humanitaire en Somalie et **exhorte** les États membres de l'UA et la communauté internationale toute entière à continuer d'apporter un soutien aux populations dans le besoin. Le Conseil **souligne** la nécessité d'une mobilisation urgente de ressources pour la réhabilitation des moyens de subsistance, la relance économique et la stabilisation au bénéfice des populations somaliennes;

11. **Félicite** le Gouvernement fédéral de transition (TFG) sortant pour l'adoption du plan national de sécurité et de stabilisation, le 8 août 2012, conformément à l'appel lancé par le Président de la Commission, le 11 juillet 2012, une décision qui permettra au Gouvernement de mobiliser des financements pour la mise en œuvre du programme de renforcement du secteur de la sécurité somalien. Le Conseil **exprime sa gratitude** pour le soutien apporté au programme par les partenaires et **appelle** à davantage de soutien aux Forces de sécurité somaliennes;

12. **Reconnait** que bien que des efforts considérables aient été déployés par les forces du TFG, avec le soutien de leurs alliés et de l'AMISOM, afin d'assurer un environnement sécuritaire

favorable qui est obtenu sur le terrain en appui au processus politique en Somalie, la nouvelle administration rencontre des défis multisectoriels. À cet égard, le Conseil **appelle** à un soutien total aussi bien des populations somaliennes que de la diaspora, ainsi que de toute la communauté internationale;

13. Le Conseil **décide** de rester saisi de la question.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Peace and Security Collection

2012-08-29

Peace and Security Council 331st Meeting Addis Ababa, Ethiopia 29 August 2012

Peace and Security

<http://archives.au.int/handle/123456789/5610>

Downloaded from African Union Common Repository